

569'000

567'000

566'000

565'000

564'000

563'000

562'000

561'000

560'000

140'000

139'000

138'000

137'000

136'000

LEGENDE

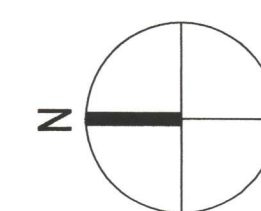
- Territoires constructibles / voir plan général d'affectation au 1:5'000
- Zone agricole et alpestre
- Zone viticole
- Zone de protection naturelle

- Aire forestière
- Lac et cours d'eau

Indications complémentaires:

- Secteurs faisant l'objet de la délimitation de lisières du 23 janvier 2003 et du 2 juin 2003

Hors territoire communal
III. Réserve de Dentaux, Sautodaz
IV. Réserve de Sauquenil



Fond cadastral certifié conforme selon l'article 56 RLATC
MICHEL CARDINAUX
Ingénieurs géomètres officiels
rue Bosquets 33 / 1800 Vevey
Vevey, le 18 janvier 2008

mises à jour : 18 janvier 2008

Echelle: 1 / 10'000

0 200 1'000 m.

Voir plan général d'affectation échelle 1:5'000

COMMUNE DE VILLENEUVE

PLAN D'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Dossier présenté par :

G&A Vallotton et Charnet SA
Architectes - Urbanistes FSU
Groupes d'études en aménagement du territoire
planification et mobilité urbaine
E-mail: info@gapartners.ch

28 rue de Bourg
CH-1003 Lucerne
Tél. 021 310 01 40
Fax 021 310 01 45
www.gapartners.ch

Approuvé par la Municipalité de Villeneuve
dans sa séance du : 11 janvier 2005

Le Syndic :

Daniel Flückiger

Le Secrétaire :

Yves Martin

Soumis à l'enquête publique
du 27 mai au 27 juin 2005

Le Syndic :

Daniel Flückiger

Le Secrétaire :

Yves Martin

Adopté par le Conseil Communal de Villeneuve dans
ses séances du : 22 mars 2007 et 6 décembre 2007

Le Président :

Nicolas Gachoud

Le Secrétaire :

Carlo Ballinari

Approuvé préalablement par le Département compétent
Lausanne le : 31 MARS 2008

Le Chef du Département :

Jean-Claude Mermoud

Mis en vigueur le : 3 MAI 2008